

MISSION LOCALE METROPOLE NORD-OUEST

Rapport d'activité 2025

Sommaire

1.	Le public	P. 03
2.	Les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel	P. 11
3.	La formation	P. 13
4.	L'emploi	P. 16
5.	L'alternance	P. 22
6.	Le Service Civique	P. 27
7.	La citoyenneté	P. 31
8.	La Mobilité Internationale	P. 34
9.	Les dispositifs d'accompagnement	P. 37
10.	La santé	P. 50
11.	Les actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire	P. 53
12.	Les aides financières	P. 62
13.	L'application de la Loi Plein Emploi pour le réseau des Missions Locales	P. 70
14.	Les prix décernés à la Mission Locale MNO	P. 72

1) Le Public

I. Les nouveaux accueils

a. Les communes de résidence

La ML MNO a réalisé **815** nouvelles inscriptions en 2025.

Commune	Nombre de jeunes en 1er accueil	Dont jeunes résidant dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
La Madeleine	129	/
Lambersart	195	25
Lompret	3	/
Marcq-en-Barœul	183	30
Marquette-lez-Lille	51	/
Pérenchies	82	/
Quesnoy-sur-Deûle	33	/
Saint-André-lez-Lille	76	/
Verlinghem	7	/
Wambrechies	56	/
Total général :	815	55

Le nombre de jeunes nouvellement inscrits a progressé de **9 %** par rapport à 2024.

I. Les nouveaux accueils

b. Les caractéristiques

Age à la date du 1^{er} accueil / Niveau de qualification

	Supérieur au BAC	BAC	BEP/CAP	Aucun diplôme
16 - 17 ans	/	19	14	131
18 - 21 ans	40	189	33	178
22 - 25 ans	73	49	11	78
Total	113	257	58	387

Sexe / Age

	16 - 17 ans	18 - 21 ans	22 - 25 ans	Total :
Femmes	89	215	116	420
Hommes	75	225	95	395
Total	164	440	211	815

Titulaire Permis B	27 %	Logement parents	54 %
Non Titulaire	73 %	Logement autonome	20 %
		Logement précaire	26 %

✓ **55 %** ont un niveau inférieur au BAC (60 % en 2024).

✓ **52 %** des nouveaux inscrits sont des femmes (45 % en 2024).

✓ **20 %** sont âgés de 16 à 17 ans (28 % en 2024).

II. Les jeunes accompagnés

a. Les communes de résidence

Commune	Nombre de jeunes en contact	Dont nombre de jeunes reçus en entretien
La Madeleine	560	290
Lambersart	1 168	436
Lompret	27	9
Marcq-en-Barœul	719	401
Marquette-lez-Lille	308	158
Pérenchies	262	149
Quesnoy-sur-Deûle	146	89
Saint-André-lez-Lille	316	194
Verlinghem	34	20
Wambrechies	210	117
Total général :	3 750	1 863

- Le nombre de jeunes accompagnés a progressé de 7 % par rapport à 2024.
- 137 jeunes QPV ont été accompagnés en 2025 (69 jeunes du Pacot-Vandracq à Lambersart et 68 jeunes de la Briqueterie à Marcq-en-Barœul).

II. Les jeunes accompagnés

b. Les caractéristiques

➤ **60 %** des jeunes ont un niveau inférieur au BAC (contre 62 % en 2024)

➤ **50 %** des jeunes accompagnés ont entre 18 et 21 ans (contre 45 % en 2024)

➤ **52 %** des jeunes sont des hommes

Niveau de qualification (validé)

Supérieur au BAC	BAC	BEP/CAP	Aucun diplôme
197	544	177	945
Total : 1 863 jeunes reçus en entretien			

Age

16 - 17 ans	18 - 21 ans	22 - 25 ans	26 et +
8 %	50 %	37 %	5 %
Age calculé au 31/12/2025			

Sexe

Femmes	Hommes	Total :
885	978	1 863

II. Les jeunes accompagnés

c. Les contacts

43 992 contacts dont 16 564 entretiens (entretien individuel ou information collective / atelier).

Nature	Nombre de contacts
Entretien	16 564
SMS	9 399
E-mail	13 275
Téléphone	3 565
Autres (courrier, médiation, visite...)	1 189
Total :	43 992

Le nombre de contacts a progressé de **32 %** par rapport à 2024.

II. Les jeunes accompagnés

d. Les contacts par commune

Commune	Nombre de contacts	Dont entretiens (ateliers, informations collectives, entretiens individuels)
La Madeleine	7 467	3 130
Lambersart	10 217	3 457
Lompret	211	71
Marcq-en-Barœul	9 849	3 962
Marquette-lez-Lille	3 965	1 452
Pérenchies	2 998	1 114
Quesnoy-sur-Deûle	2 185	822
Saint-André-lez-Lille	4 125	1 528
Verlinghem	370	123
Wambrechies	2 605	905
Total général :	43 992	16 564

II. Les jeunes accompagnés

e. Les propositions

34 000 propositions ont été formulées (dont 41 % sur la thématique Emploi).

Thématiques	Nombre de propositions
Accès à l'emploi	13 880
Formation	2 195
Projet professionnel / Orientation	9 695
Insertion sociale (santé, logement, ressources, mobilité, justice, ...)	8 230
Total :	34 000

Le nombre de propositions a progressé de **12 %** par rapport à 2024.

2) Les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel

I. Les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel

Objectif : découvrir l'entreprise, explorer un métier, confirmer son projet professionnel, repérer ses capacités ou identifier les compétences nécessaires.

Commune	Nombre de Périodes de Mise en Situation Professionnelle
La Madeleine	25
Lambersart	39
Lompret	2
Marcq-en-Barœul	59
Marquette-lez-Lille	21
Pérenchies	10
Quesnoy-sur-Deûle	16
Saint-André-lez-Lille	16
Verlinghem	/
Wambrechies	10
Total général :	198

- 43 % des jeunes qui réalisent une période d'immersion n'ont aucun diplôme validé (contre 53 % en 2024).
- 57 % sont des jeunes femmes (contre 56 % en 2024).
- 61 jeunes ont participé à 18 ateliers de découverte des métiers via l'utilisation de Casques de Réalité Virtuelle

3) La Formation

I. Les entrées en formation

a. Les caractéristiques

➤ 66 % des jeunes entrés en formation ont intégré une étape qualifiante ou pré-qualifiante.

➤ Le secteur des Services À la Personne représente 17 % des formations.

➤ **501 jeunes ont bénéficié de 615 actions de formation.**

Type de situation	Nombre de situations
Autres formations (AFPA, CPF, ...)	245
Conseil Régional	186
Formation initiale	184
Total :	615

Sexe

Femmes	Hommes	Total :
246	255	501

Niveau de qualification du jeune avant l'entrée en formation

BAC et plus	BEP/CAP	Aucun diplôme
179	34	288

I. Les entrées en formation

b. Répartition par commune

Commune	Nombre d'entrées en formation en 2025
La Madeleine	65
Lambersart	118
Lompret	5
Marcq-en-Barœul	142
Marquette-lez-Lille	51
Pérenchies	61
Quesnoy-sur-Deûle	28
Saint-André-lez-Lille	52
Verlinghem	8
Wambrechies	85
Total général :	615

4) L'emploi (dont l'Alternance)

I. Les situations emploi

a. Les contrats signés en 2025

➤ 752 jeunes ont bénéficié de 2 082 situations emploi.

CDD	1 158
Intérim / Saisonnier	629
Alternance	104
CDI (dont CIE en CDI)	172
Contrat Unique d'Insertion (PEC et CIE en CDD)	7
Auto-entrepreneur – Créateur/Repreneur d'entreprise	12
Total :	2 082

- Une augmentation de 6 % du nombre de contrats signés.
- Une augmentation de 47 % des CDI.
- Les métiers du Transport et de la Logistique représentent 24 % des contrats signés.

I. Les situations emploi

b. Les caractéristiques des jeunes accédant à l'emploi

➤ Principaux domaines (contrats signés en 2025) :

- ✓ Transport et Logistique : 24 %
- ✓ Service À la Personne : 19 %
- ✓ Commerce, Vente et Grande distribution : 15 %
- ✓ Hôtellerie, Restauration et Tourisme : 14 %
- ✓ Construction, Bâtiment et Travaux Publics : 6 %

➤ 55 % sont des hommes.

➤ 49 % ont entre 18 et 21 ans.

➤ 44 % ont un niveau inférieur au BAC.

Supérieur au BAC	BAC	BEP/CAP	Aucun diplôme
91	246	81	334
		Total :	752

I. Les situations emploi

c. Répartition par commune

Commune	Nombre de contrats de travail signés en 2025
La Madeleine	355
Lambersart	536
Lompret	4
Marcq-en-Barœul	446
Marquette-lez-Lille	169
Pérenchies	121
Quesnoy-sur-Deûle	142
Saint-André-lez-Lille	177
Verlinghem	24
Wambrechies	108
Total général :	2 082

II. Parcours Emploi Compétences

a. Présentation de la mesure

Objectif de l'action :

Les Parcours Emploi Compétences sont mis en œuvre par la ML MNO en respectant une logique de parcours pour les jeunes et en mobilisant les employeurs ayant la capacité d'offrir aux salariés en PEC un accompagnement renforcé et les conditions d'un parcours insérant, à travers la formation et un engagement à développer les compétences et les qualités professionnelles du salarié. Ce dispositif s'articule autour d'une logique d'alternance d'insertion basée sur le triptyque emploi-formation-accompagnement.

Public ciblé :

Les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Un diagnostic est systématiquement réalisé par la ML MNO pour déterminer la nécessité de recourir au dispositif PEC.

Une attention particulière est portée par la ML MNO pour veiller à la parité Homme/Femme, promouvoir le dispositif auprès du public TH (en lien avec CAP Emploi) et les jeunes relevant des Quartiers Politique de la Ville.

Durée du contrat :

Ce contrat de travail peut être à durée indéterminée ou à durée déterminée (pour une durée de 9 mois minimum). Il peut être conclu pour un temps plein ou un temps partiel (20 heures hebdomadaires minimum).

Structures ciblées :

Tout employeur du secteur non marchand recrutant un demandeur d'emploi : les collectivités territoriales, les autres personnes morales de droit public, les organismes de droit privé à but non lucratif, les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public, les sociétés coopératives d'intérêt collectif.

Bilan 2025 :

- 15 Parcours Emploi Compétences (dont 7 mis en œuvre par la ML MNO en 2025).

II. Parcours Emploi Compétences

b. Répartition par commune

Commune du jeune	Nombre de PEC signés en 2025
La Madeleine	1
Lambersart	1
Lompret	/
Marcq-en-Barœul	1
Marquette-lez-Lille	1
Pérenchies	/
Quesnoy-sur-Deûle	/
Saint-André-lez-Lille	3
Verlinghem	/
Wambrechies	/
Total général :	7

5) L'Alternance

I. L'Alternance

a. Atelier d'orientation en 4 modules

Objectif :

Accès et maintien dans l'emploi en Alternance du public suivi par la ML MNO.

Champs d'actions :

Module 1 - Information sur le marché du travail + sensibilisation à l'Alternance

Module 2 - Le volet formation d'un contrat en Alternance

Module 3 - Le volet entreprise d'un contrat en Alternance

Module 4 - Préparation des jeunes sur les offres d'emploi repérées

I. L'Alternance

b. L'accès à l'emploi

104 contrats en Alternance ont été signés en 2025 pour des jeunes accompagnés par la Mission Locale MNO dans le cadre du dispositif Alternance (102 contrats d'Apprentissage et 2 contrats de Professionnalisation). On note une diminution de 19 % des Contrats en Alternance signés en 2025 (par rapport à 2024).

A noter : la diminution des aides de l'État à l'embauche d'alternants a fragilisé le marché de l'Alternance.

➤ Répartition par sexe :

- Femmes : 44 %
- Hommes : 56 %

➤ Qualifications préparées :

- Niveau BEP/CAP : 43 %
- Niveau BAC : 32 %
- Supérieur à BAC : 25 %

➤ Principaux secteurs d'activité :

- Commerce, vente et grande distribution : 46 %
- Construction, Bâtiment et Travaux Publics : 11 %
- Support à l'entreprise : 11 %

...

I. L'Alternance

c. Répartition par commune

Commune	Nombre de contrats en Alternance signés en 2025
La Madeleine	5
Lambersart	23
Lompret	1
Marcq-en-Barœul	31
Marquette-lez-Lille	12
Pérenchies	6
Quesnoy-sur-Deûle	4
Saint-André-lez-Lille	13
Verlinghem	1
Wambrechies	8
Total général :	104

I. L'Alternance

d. Le suivi et le maintien dans l'emploi

Objectif :

Repérer les risques de rupture et assurer le maintien dans l'emploi.

183 jeunes en cours de situation Alternance ont bénéficié d'un suivi dans l'emploi (entretiens et/ou contacts téléphoniques). Les contacts ont été réalisés avec les jeunes, les employeurs et les formateurs. Lorsque des difficultés ont été rencontrées, des rendez-vous tripartites ont été proposés.

6) Le Service Civique

I. Service Civique

a. Descriptif de l'action

L'agrément de la Mission Locale MNO :

Depuis le mois de mai 2015, la Mission Locale MNO bénéficie de l'agrément collectif porté par l'UNML au nom des Missions Locales pour permettre aux jeunes du territoire MNO d'intégrer une mission de Service Civique auprès d'Associations.

7 thématiques sont retenues au titre de l'agrément porté par l'UNML : Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et Loisirs, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Intervention d'urgence.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la Mission Locale MNO propose des missions qui se déroulent sur une durée de 6 à 9 mois (24h/semaine).

Les objectifs de l'engagement Service Civique :

L'objectif est de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau **cadre d'engagement**, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de **vie d'éducation citoyenne par l'action**, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation et/ou leurs difficultés antérieures.

L'accueil du volontaire en Service Civique est pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de **l'intérêt général**, porté par une Association, et un projet personnel d'engagement d'un jeune.

Le déroulement de l'action mise en œuvre par la Mission Locale MNO :

2 professionnels de la Mission Locale MNO sont affectés à l'action. Ils assurent les missions suivantes :

- Promouvoir le Service Civique auprès des Associations du territoire.
- Promouvoir le Service Civique auprès des jeunes accompagnés par la Mission Locale MNO.
- Participer au repérage du public et organiser les sessions de recrutement.
- Vérifier l'éligibilité du public et contrôler la complétude des dossiers de candidature.
- Mettre en place les formations Civiques et Citoyennes.
- Accompagner le public cible dans la définition de son projet professionnel et mettre en place les étapes de parcours nécessaires.
- Identifier les initiatives citoyennes et collectives menées par des jeunes et favoriser l'échange autour de ces projets.
- Développer le partenariat avec les structures qui disposent de leur propre agrément pour notamment orienter le public du territoire.
- Assurer le suivi administratif du dispositif (ELISA, notifications, contrats, conventions etc.).

I. Service Civique

b. Bilan de l'action

Bilan de l'action :

- 89 jeunes du territoire Métropole Nord-Ouest étaient en cours de mission Service Civique en 2025 (dont 47 jeunes qui ont démarré une mission Service Civique en 2025).

Agrément Mission Locale :

- 7 réunions d'information à destination des jeunes ont été organisées.
- 56 jeunes ont été sensibilisés.
- 1 forum de l'engagement a été organisé dans les locaux de la MDE MNO le 03 octobre. L'objectif de l'action était de permettre aux jeunes du territoire MNO d'intégrer une mission de Service Civique auprès d'Associations du territoire prospectées par la ML MNO et également auprès des structures partenaires disposant de leur propre agrément.
- 20 jeunes se sont engagés en Service Civique dans le cadre de l'agrément ML.
- Organisation de 5 formations Civiques et Citoyennes pour les jeunes engagés en SC : PSC1 (Secourisme), Sensibiliser à la protection de l'environnement (Nettoyage des parcs de la ville de Saint-André-lez-Lille), collecte pour la Banque Alimentaire, journée Projet d'Avenir, Formation institutionnelle (Rôle et fonctionnement d'une mairie et d'un conseil municipal, présentation de la mairie de Wambrechies).

I. Service Civique

c. Répartition par commune

89 jeunes du territoire Métropole Nord-Ouest étaient en cours de mission Service Civique en 2025 (dont 47 jeunes qui ont démarré une mission Service Civique en 2025)

Commune	Nombre de jeunes en cours de mission Service Civique	Dont nombre de jeunes qui ont démarré une mission de Service Civique en 2025
La Madeleine	11	4
Lambersart	14	8
Lompret	1	1
Marcq-en-Barœul	21	17
Marquette-lez-Lille	7	2
Pérenchies	9	3
Quesnoy-sur-Deûle	5	2
Saint-André-lez-Lille	6	3
Verlinghem	2	1
Wambrechies	13	6
Total général :	89	47

7) La citoyenneté

I. La citoyenneté

a. Lutte systémique contre les discriminations

- Mise à jour d'un livret à destination des jeunes, des professionnels et des entreprises (Février 2025).
- Sensibilisation des entreprises et des futurs créateurs d'entreprise lors des événements emploi organisés par l'association ALPES (Job Dating Séniors / Clés de l'Emploi / Décroche ton job / Mardis de la Création d'Entreprise, ...).
- 63 jeunes ont été sensibilisés dans le cadre de 6 ateliers (dont 4 ateliers organisés en partenariat avec l'Association PRISMA).

I. La citoyenneté

b. La Parole aux Jeunes

La Parole aux Jeunes :

- 34 jeunes ont participé à 4 rencontres dans le cadre de la constitution d'un Comité des usagers. L'objectif étant d'apporter une réflexion sur l'offre de services de l'Association ALPES à travers le regard des jeunes.
- Ces rencontres ont notamment permis de proposer de nouveaux services à destination des jeunes accompagnés en 2025 : atelier Code de la route, rencontres intergénérationnelles, ...

L'Institut Bertrand Schwartz (IBS) :

Depuis le mois de mai 2025, la Mission Locale MNO est impliquée dans le cadre des travaux menés par l'Institut Bertrand Schwartz (IBS), avec les objectifs suivants :

- **Constituer, avec l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), un observatoire** de la situation des jeunes dans notre pays.
- **Accompagner et mener la recherche** sur les questions relatives à la jeunesse et aux questions qu'elle affronte dans notre société.
- **Organiser des recherches-actions** afin de contribuer à l'amélioration continue du réseau.
- **Publier régulièrement** les fruits des investigations, sous forme d'une revue thématique.
- **Être une chambre d'écho des aspirations des jeunes**, et des initiatives qui se déploient dans le réseau des Missions Locales et chez ses partenaires, en associant concrètement jeunes et professionnels à la vie du réseau et aux missions de l'Institut.

13 jeunes du territoire MNO se sont impliqués dans le cadre des travaux menés par l'IBS.

8) La Mobilité Internationale

I. La Mobilité Internationale

a. Sensibilisation du public

La Mission Locale MNO accompagne les jeunes dans leur projet d'expérience professionnelle et personnelle à l'Etranger (réunions d'information collective présentant les dispositifs existants, entretiens personnalisés pour travailler son projet, partenariats et bourses mobilisables) :

39 ateliers ont été organisés sur la thématique Mobilité Internationale :

- **10 ateliers** « S'informer sur la Mobilité Internationale » - **78 jeunes**
- **2 ateliers** « Présentation du Service Civique International par l'ADICE » - **24 jeunes**
- **8 ateliers** « Mobilité Internationale et rencontre avec les associations et ONG » - **76 jeunes**
- **3 journées** « de préparation au départ en stage Erasmus+ (co-animation avec la Psychologue Clinicienne intervenant à la Mission Locale MNO) - **17 jeunes**
- **3 ateliers** « SCI / Ambassadeurs de la Mobilité Internationale » - **10 jeunes**
- **1 réunion** d'information « Projet RYSE / Centre Gaia » - **10 jeunes**
- **12 ateliers** « Projet RYSE / Centre Gaia » - **92 jeunes**

3 projets ont été organisés sur la thématique du Développement durable dans le cadre du « Projet RYSE / Centre Gaia - **12 jeunes**

108 jeunes ont été accompagnés en entretien individuel à l'issue des ateliers Mobilité Internationale.

Autres actions sur la thématique Mobilité Internationale :

- Forum Cap sur l'International 2025 (à la MDE MNO) : **12 partenaires (exposants)** et **111 visiteurs**

I. La Mobilité Internationale

b. Les départs à l'étranger

31 jeunes accompagnés par la ML MNO sont partis à l'étranger en 2025 :

- 17 en stage « Erasmus + » de 1 mois ou de 3 mois (Allemagne, Irlande, Malte Espagne et Portugal) dans le cadre du projet « Let's go pro ».
- 5 au Portugal dans le cadre du projet « Ryse » avec le Centre Gaia - Dispositif : « Echanges de jeunes ».
- 3 au Bénin et en Côte d'Ivoire dans le cadre du projet « SCI - Ambassadeurs » - Dispositif : Service Civique International (SCI) .
- 1 en Italie avec l'OFCI - Dispositif : « Echange de jeunes ».
- 3 en Grèce et en Espagne avec l'ADICE - Dispositif : Corps Européen de Solidarité (CES).
- 1 au Guatemala avec Impulso - Dispositif : Volontariat de Solidarité Internationale (VSI).
- 1 aux Etats-Unis avec Cultura Care - Dispositif : « Jeune Fille au Pair ».

9) Les dispositifs d'accompagnement

I. Le Contrat d'Engagement Jeune

a. Descriptif de l'action

12 professionnels affectés à l'action accompagnent les jeunes de façon intensive et personnalisée en construisant avec eux un parcours dynamique, individuel et collectif, combinant expériences de travail, élévation du niveau de connaissances/compétences clefs et suivi social.

Dispositif dédié aux jeunes de 16 à 25 ans révolus qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi durable (jusqu'à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap) :

- Durée d'accompagnement de 6 à 12 mois.
- 15 à 20 heures d'activités par semaine.
- Allocation pouvant aller jusqu'à 561,68 € / mois.

Les jeunes CEJ bénéficient d'un accompagnement intensif et dense d'une durée de 15/20h par semaine minimum. Les 15/20 heures d'activité comprennent le « face-à-face » en Mission Locale (entretiens, et actions collectives), toutes les actions et prestations réalisées à l'extérieur avec des partenaires, les démarches structurées et finalisées en autonomie, les immersions professionnelles, et toutes les situations correspondant aux solutions structurantes (la formation professionnelle, l'E2C, l'EPIDE, le Service Civique, les contrats aidés et l'IAE).

596 ateliers/activités ont été organisés par la Mission Locale MNO en 2025.

I. Le Contrat d'Engagement Jeune

b. Répartition par commune

970 jeunes du territoire MNO ont été accompagnés dans le cadre du dispositif Contrat d'Engagement Jeune (dont 648 jeunes entrés en 2025)

Commune	Nombre de jeunes suivis dans le dispositif CEJ	Dont jeunes entrés en 2025
La Madeleine	163	119
Lambersart	197	133
Lompret	4	4
Marcq-en-Barœul	240	162
Marquette-lez-Lille	92	52
Pérenchies	68	45
Quesnoy-sur-Deûle	52	32
Saint-André-lez-Lille	88	62
Verlinghem	8	5
Wambrechies	58	34
Total général :	970	648

I. Le Contrat d'Engagement Jeune

c. Le suivi des jeunes

970 jeunes ont bénéficié de 21 751 contacts, soit une moyenne de 22 contacts par jeune

Nature	Nombre de contacts
Entretien (individuel, collectif, atelier)	11 399
Téléphone / SMS	4 995
Email	4 551
Autres (médiation, entretien partenaire, courrier...)	806
Total général :	21 751

I. Le Contrat d'Engagement Jeune

d. Les entrées en mesure

**563 jeunes accompagnés ont bénéficié
de 1 694 mesures professionnelles en 2025**

Type de situation	Nombre de situations après l'entrée dans le dispositif
Emploi	1 257
Formation	211
Immersion en entreprise	125
Alternance	48
Service Civique	19
Autres (Bénévolat, Mobilité Internationale)	34
Total général :	1 694

I. Le Contrat d'Engagement Jeune

e. Les caractéristiques des jeunes entrés en 2025

- **52 % sont des hommes**
- **56 % ont entre 18 et 21 ans**
- **63 % ont un niveau inférieur au BAC**
- **8 % résident dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (54 jeunes)**

Niveau de qualification (validé)

Supérieur au BAC	BAC	BEP/CAP	Aucun diplôme
56	186	49	357
		Total :	648

II. Le dispositif Handicap

a. Descriptif de l'action

Accompagnement proposé par la ML MNO pour les jeunes en situation de handicap :
reconnaissance TH, aides financières, prestations, projet professionnel, entreprises adaptées, ...

Un **conseiller référent handicap** mène au sein de l'Association des actions régulières et garantit une information continue sur les dispositifs existants.

117 jeunes avec une reconnaissance RQTH ont été accompagnés en 2025 (soit une augmentation de 13 % par rapport à 2024). Dont 75 jeunes suivis dans le cadre d'un accompagnement renforcé sur cette thématique.

II. Le dispositif Handicap

b. Bilan de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)

La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) est un moment crucial dédié à la sensibilisation et à l'action en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Cette 29^e édition s'est déroulée du 17 au 23 novembre 2025. Cette année, l'Association ALPES a pris une nouvelle fois l'initiative de contribuer activement à cet événement en organisant diverses actions visant à sensibiliser et informer sur le handicap, mais également à faciliter l'insertion professionnelle des publics en situation de handicap. **76 usagers et/ou partenaires** ont été mobilisés dans le cadre de 4 actions :

- Action « Un autre regard sur le handicap » : **48 présents** (publics, entreprises, Organismes de Formation, institutionnels et partenaires de proximité).
- Présentation de l'association ASRL /visite de l'ESAT de Wambrechies : **10 jeunes MNO + 1** partenaire (ARELI).
- DuoDay : **07 DuoDay** concrétisés.
- Présentation du CLRP de Lille : **10 personnes** (8 jeunes +2 adultes du PLIE).

Total des participants sur la SEEPH 2025: 76 personnes

III. Le Réseau de Parrainage

54 jeunes ont intégré le dispositif Parrainage en 2025 (au titre de la convention avec l'Etat)

Niveau de qualification

BAC et plus	BEP/CAP	Sans diplôme
19	6	29

Sexe

Homme	Femme
27	27

Commune

La Madeleine	14	Pérenchies	3
Lambersart	7	Quesnoy-sur-Deûle	3
Lompret	/	Saint-André-Lez-Lille	4
Marcq-en-Barœul	15	Verlinghem	/
Marquette-lez-Lille	7	Wambrechies	1

IV. Le coaching

Objectifs de l'action coaching :

Développer la confiance en soi et atteindre ses objectifs pour concrétiser son projet professionnel. Accompagnement proposé en individuel ou en collectif par une professionnelle de la structure (coach certifiée).

Bilan de l'action :

- 121 jeunes ont participé à 12 ateliers « Coaching Confiance en soi, développe ton potentiel ».
- 42 jeunes ont été reçus en coaching individuel.

V. Le dispositif Culture

Afin de favoriser l'accès des jeunes à l'offre culturelle et de loisirs proposée notamment sur la Métropole Européenne de Lille, la Mission Locale MNO organise mensuellement diverses actions.

320 jeunes accompagnés par la Mission Locale MNO ont participé à 28 actions (expositions, projections de films, visites, rencontres d'artistes, ...). Les jeunes ont pu découvrir des univers qu'ils ne connaissaient pas jusqu'alors.

VI. Projet local de coopération relatif au partenariat renforcé Etat/France Travail/Mission Locale MNO

Orientations France Travail vers la Mission Locale MNO :

- 311 jeunes ont été orientés à la Mission Locale MNO (dont 30 % de jeunes non connus). Soit 100 % des orientations prises en charges.

Prospection partagée (Task Force Entreprises) :

- Organisation d'une journée de prospection partagée le 22 avril 2025
- Lieu : Wambrechies (zone d'activité du Moulin).
- Participants : 20 professionnels mobilisés (France Travail : 8 - ALPES : 8 - CAP EMPLOI : 2 - Conseil Départemental : 1 - APEC : 1).
- Plus de 70 entreprises prospectées & 20 besoins recueillis.

Elaboration d'un planning commun des actions de promotion de la formation :

- 55 ateliers Formation ont été organisés par la Mission Locale MNO (casques VR, E2C, BTP CFA, Campus Pro, ...).

VII. Les autres dispositifs d'accompagnement

Le FSE+ : Renforcer l'employabilité des jeunes sur le territoire MNO :

- Accompagnement spécifique Alternance : 80 jeunes.
- Développement des compétences numériques : 66 jeunes.
- Accompagnement spécifique Handicap : 68 jeunes.

Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) :

- 245 jeunes ont intégré le Parcours Contractualisé vers l'Autonomie.

Les Jeunes Sous-Main de Justice (JSMJ) :

- 18 jeunes du territoire MNO ont été accompagnés dans le cadre du dispositif JSMJ (convention métropolitaine relative à l'accompagnement des Jeunes Sous-Main de Justice en milieu fermé sur les sites d'Annœullin et de Sequedin).
- 9 jeunes du territoire MNO ont été accompagnés par la Référente Justice de la ML MNO dans le cadre du dispositif JSMJ en milieu ouvert.

10) La Santé

I. Santé

a. Partenariat et conventions

Partenariat CPAM :

- Une convention a été signée entre la ML MNO et la CPAM Lille-Douai pour permettre aux jeunes du territoire MNO de bénéficier de divers services en matière de Santé. Une Déléguée Sociale de la CPAM a reçu en entretien 84 jeunes dans les locaux de l'Association ALPES.

Partenariat Institut Pasteur :

- 48 jeunes ont réalisé un bilan Santé.

Convention ML MNO / ARS :

- Plusieurs jeunes ont participé aux actions relevant de la thématique Santé :
 - Favoriser les bonnes habitudes alimentaires (138 jeunes)
 - Favoriser la pratique d'une activité physique (182 jeunes)

I. Santé

b. PAE

Permanence Accueil Ecoute :

Une psychologue clinicienne intervient 4 demi-journées sur l'ensemble des lieux d'accueil de la Mission Locale MNO. La psychologue offre un lieu d'écoute et de soutien aux jeunes qui le souhaitent (sur prescription d'un Conseiller en Insertion Professionnelle) et propose des entretiens afin d'aborder des sujets relevant de thématiques diverses : addiction, conflits avec l'entourage, isolement, problèmes de santé, exclusion ou mal-être, ...

Des groupes de parole sont également proposés : il s'agit d'offrir un espace et des outils permettant de faciliter l'expression, d'impliquer davantage les jeunes dans leur santé, de développer de nouvelles potentialités ainsi que la confiance en soi tout en se libérant du regard de l'autre.

Bilan de l'action :

- Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre de la Permanence Accueil Ecoute : 49
- Nombre d'entretiens réalisés : 301 (augmentation de 12 % par rapport à 2024)
- Nombre d'interventions réalisées dans le cadre de collectifs : 13
- Soutien des professionnels :
 - 7 réunions d'analyse des pratiques à destination des professionnels

11) Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

I. Historique du Partenariat Missions Locales / Education Nationale

2025

Généralisation du dispositif « Avenir Pro ».

2024

Délibération du 20 octobre 2023 relative au Fonds d'Innovation Jeunes en Métropole - Action ATTA 2024/2025.

2023

Circulaire du 18 juillet 2023 relative à la réforme des Lycées Professionnels.

2020

Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'Obligation de Formation des jeunes de seize à dix-huit ans.

2011

Circulaire n°2011-028 du 9 février 2011 relative à la création des Plates-Formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD).

II. Les Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

a. Les Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs

Les Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs sont un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes, mis en place en 2011.

- Objectif : apporter une réponse personnalisée à chaque jeune âgé de 16 ans et plus, scolarisé l'année précédente, ayant interrompu sa formation et sorti du système éducatif avant l'obtention du diplôme visé de niveau IV ou V (CAP, BEP et BAC). En d'autres termes, tous les jeunes ayant quitté le système scolaire sans valider aucun diplôme.
- Quelles sont les missions des PSAD ?
 - Recenser les jeunes concernés par une interruption de parcours de formation.
 - Reprendre contact avec eux et leur proposer le panel des solutions de formation ou d'insertion existant les préparant à entrer dans la vie active (en mobilisant notamment l'offre de services proposée par les Missions Locales).
 - Renforcer les coopérations entre les différents réseaux de formation initiale et d'insertion.
- Le pilotage des PSAD est assuré par les CIO jusqu'en 2020.

II. Les Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

b. L'Obligation de Formation

L'Obligation de Formation est un levier essentiel pour lutter contre le décrochage scolaire et faciliter l'accès des jeunes mineurs à l'emploi et à la formation. Cette mesure propose des solutions aux jeunes mineurs qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation, ou qui sont sortis du système scolaire sans qualification.

- Le décret paru le 05 août 2020 impose aux jeunes décrocheurs scolaires âgés de 16-17 ans révolus de justifier d'une situation professionnelle (Emploi, Formation, Alternance, Service Civique, dispositifs de la 2^{ème} chance) ou à défaut d'être accompagnés par la Mission Locale dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement renforcé. Les Missions Locales sont chargées de contrôler le respect de l'Obligation de Formation. Le premier contact initié par la PSAD avec les jeunes décrocheurs scolaires repose sur une proposition de retour en formation initiale.
- Le co-pilotage de la PSAD renouvelée est assuré depuis 2020 par les Missions Locales et les CIO.
- Le contrôle du respect de l'Obligation de Formation est confié aux Missions Locales.
- Tout jeune relevant de l'Obligation de Formation est convoqué à un premier entretien en présence de son Représentant Légal par la Conseillère Référente Obligation de Formation de la Mission Locale MNO. En cas d'absence à ce 1^{er} entretien, une seconde convocation est transmise au jeune par la ML MNO. Les partenaires de proximité peuvent également être associés afin de mobiliser les jeunes et/ou les familles dans le cadre de cette démarche. Si à la suite de ces convocations, le respect de l'Obligation ne peut être constaté, la ML MNO informe par écrit le Président du Conseil Départemental de la situation du jeune concerné (délai de 2 mois suivant la convocation).

II. Les Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

c. La réforme des Lycées Professionnels

Depuis le mois de septembre 2023, les Missions Locales interviennent au sein des Lycées Professionnels dans le cadre d'actions de prévention ou de lutte contre le décrochage scolaire (Parcours Ambition Emploi et Tous Droits Ouverts) :

Parcours Ambition Emploi :

- Le parcours Ambition Emploi vise à sécuriser l'accès à l'emploi ou à une poursuite d'études pour tous les élèves NEET venant d'achever leur cycle de formation au Lycée Professionnel (diplôme obtenu ou non obtenu). Tous les élèves, qu'ils aient échoué à l'examen ou obtenu leur diplôme à la dernière session, et dès lors qu'ils n'ont accepté aucune proposition d'admission dans Parcoursup, sont contactés par le chef d'établissement. Lors de ce contact, un entretien d'information concernant « Parcours Ambition Emploi » leur est proposé.
- Les élèves volontaires bénéficient d'un accompagnement (durée maximale de 4 mois) mené conjointement par un professeur référent nommé au sein de l'établissement et un Conseiller Référent de la Mission Locale. Les élèves :
 - Sont inscrits dans leur établissement et conservent leur statut d'élève de Lycée Professionnel pendant 4 mois maximum.
 - Bénéficient de tous les droits afférents à la qualité d'élève : bourses, accès à la demi-pension ou l'internat, gratification lors des PFMP.
 - Peuvent accéder à un appui à la recherche d'un emploi ou d'un contrat en Alternance ; un accompagnement vers une formation complémentaire ; des ateliers animés par la Mission Locale ; d'aides en fonction des besoins (santé, mobilité, ...) ; des cours professionnels ou généraux ; des stages en entreprise ; des visites en entreprise.

II. Les Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

d. La réforme des Lycées Professionnels (suite)

Tous Droits Ouverts :

- Le dispositif « Tous droits ouverts » (TDO) vise à prévenir le décrochage des jeunes de 16 à 18 ans. Il s'agit de proposer très tôt une palette de solutions proposées conjointement par les Missions Locales et l'Education Nationale (actions de découvertes des métiers, ateliers spécifiques, stages, coaching, , ...).
- Ce dispositif vise à offrir une solution personnalisée aux élèves en risque de décrochage pour lesquels les solutions internes à l'Education Nationale ne répondent pas à elles seules à leurs besoins. Les élèves doivent pouvoir expérimenter des parcours différents afin de prendre le recul nécessaire pour donner un sens à leur projet de formation, se projeter dans un parcours vers la qualification tout en conservant la possibilité de réinvestir leur parcours initial de formation.
- Durant toute la durée du parcours, l'élève conserve tous les droits et toutes les aides dont il bénéficie en sa qualité d'élève. La durée du parcours TDO est limitée à 4 mois au titre d'une même année scolaire.

II. Les Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

e. Le Fonds d'Innovation Jeunes en Métropole

Le Fonds d'Innovation Jeunes en Métropole - Projet « Accroche-Toi à Ton Avenir » (ATTA) 2024/2025 :

- Action de lutte et de prévention du décrochage scolaire mise en œuvre par les 9 Missions Locales de la Métropole Européenne de Lille dans le cadre de la stratégie #Jeunes en Métropole 2.0 (#JeM2.0) délibérée le 20 octobre 2023.
- Public ciblé :
 - Jeunes âgés entre 16 et 25 ans. Décrocheurs ou en voie de décrochage de l'Education Nationale (principalement des filières professionnelles), de l'Université de Lille et de l'apprentissage.
- Organisation d'actions par les Missions Locales sur l'ensemble de l'écosystème lié à la formation au sein :
 - Des CFA et des Organismes de Formation dans le cadre du décrochage scolaire des apprentis.
 - De l'Université de Lille dans le cadre du décrochage universitaire.
 - Des Lycées Professionnels dans le cadre du décrochage des lycéens.

II. Les Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

f. Le dispositif Avenir Pro

- Proposer aux élèves en dernière année de leur formation en Lycée Professionnel (CAP et Bac Pro), en amont de la fin de leur formation jusqu'à leur entrée sur le marché du travail, un accompagnement personnalisé pour :
 - Comprendre le marché du travail et les attentes des employeurs.
 - Identifier leurs atouts et leurs besoins.
 - Connaître les outils et services à leur disposition pour mener leurs démarches.
 - Mettre en œuvre des actions efficaces pour concrétiser leur projet professionnel.
- Objectif : anticiper l'entrée sur le marché du travail des jeunes en Lycée Professionnel.
- Animation par les Missions Locales de trois cycles de trois ateliers pour des élèves en dernière année de leur formation en Lycée Professionnel (CAP et Bac Pro), dont l'objectif n'est pas de continuer leurs études, mais de s'engager dans la vie professionnelle :
 - Atelier 1 - Faire le point sur mes compétences.
 - Atelier 2 - Organiser efficacement ma recherche d'emploi.
 - Atelier 3 - Convaincre en entretien d'embauche.
- Les élèves sont contactés par la Mission Locale à la fin de leur année scolaire pour connaître leur situation. Un accompagnement est alors proposé aux jeunes sans solution pour favoriser leur insertion professionnelle.

II. Les Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

g. Bilan des actions menées

Obligation de Formation :

- 198 jeunes mineurs ont été accompagnés par la ML MNO.
- 100 % de jeunes mineurs sont en règle avec le respect de l'Obligation de Formation (198 jeunes).
- 49 % des jeunes relevant de l'Obligation de Formation (97/198) sont en situation professionnelle au 31/12/2025.

Réforme des Lycées Professionnels :

- Année scolaire 2024/2025 : 14 jeunes
 - Dispositif PAE : 6 (dont 3 jeunes du territoire MNO et 3 jeunes orientés par la ML MNO vers une autre ML de la Métropole).
 - Dispositif TDO : 8 (dont 4 jeunes du territoire MNO et 4 jeunes orientés par la ML MNO vers une autre ML de la Métropole).
- Année scolaire 2025/2026 (bilan intermédiaire) : 21 jeunes
 - Dispositif PAE : 14 (dont 4 jeunes du territoire MNO et 10 jeunes orientés par la ML MNO vers une autre ML de la Métropole).
 - Dispositif TDO : 7 (dont 3 jeunes du territoire MNO et 4 jeunes orientés par la ML MNO vers une autre ML de la Métropole).

Avenir Pro - Action mise en œuvre au Lycée Professionnel Alfred Mongy (Marcq-en-Barœul) et au Lycée Professionnel Camille de Lellis (Lambersart) :

- Plusieurs sessions de 4 ateliers ont été organisées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 :
 - Atelier 1 « TRE – Simulation d'entretien » : 9 sessions
 - Atelier 2 « TRE – CV et Lettre de motivation » : 8 sessions
 - Atelier 3 « Recherche active de stage » : 8 sessions
 - Atelier 4 « Coaching / Confiance en soir » : 7 sessions
- Nombre total de participants aux ateliers : 72 lycéens.
- Ressources humaines mobilisées : 1 Chargée de Projet Emploi, 1 Conseiller Emploi & Numérique et 2 CISP.

12) Les aides financières

I. L'allocation PACEA

118 jeunes du territoire MNO ont bénéficié de **60 659 €** d'allocations PACEA

Commune	Nombre de jeunes	Montant
La Madeleine	43	22 680 €
Lambersart	23	13 234 €
Lompret	/	/
Marcq-en-Barœul	21	8 840 €
Marquette-lez-Lille	6	1 700 €
Pérenchies	4	1 384 €
Quesnoy-sur-Deûle	5	1 806 €
Saint-André-lez-Lille	12	8 501 €
Verlinghem	/	/
Wambrechies	4	2 514 €
Total	118	60 659 €

II. Contrat d'Engagement Jeune

917 jeunes ont bénéficié de **2 026 189 €** d'allocations CEJ

Commune	Nombre de jeunes	Montant
La Madeleine	152	350 038 €
Lambersart	189	433 792 €
Lompret	4	4 813 €
Marcq-en-Barœul	225	524 672 €
Marquette-lez-Lille	89	186 040 €
Pérenchies	64	125 688 €
Quesnoy-sur-Deûle	51	105 561 €
Saint-André-Lez-Lille	83	181 376 €
Verlinghem	7	18 475 €
Wambrechies	53	95 734 €
Total :	917	2 026 189 €

III. Le Fonds d'Aide aux Jeunes Métropolitain

110 jeunes du territoire MNO ont bénéficié de **31 451 €** dans le cadre du FAJeM (117 dossiers ont été prévisés par la ML MNO)

Commune	Nombre de dossiers prévisés	Montant
La Madeleine	25	7 318 €
Lambersart	42	10 905 €
Lompret	/	/
Marcq-en-Barœul	19	5 358 €
Marquette-lez-Lille	6	2 370 €
Pérenchies	5	2 030 €
Quesnoy-sur-Deûle	5	2 850 €
Saint-André-lez-Lille	14	3 110 €
Verlinghem	/	/
Wambrechies	1	510 €
Total :	117	31 451 €

IV. Le Dispositif Mobilité MDE

Diverses aides ont été octroyées aux jeunes du territoire dans le cadre du dispositif Mobilité pour favoriser les déplacements, en France ou à l'Étranger.

Commune	Nombre de jeunes	Montant
La Madeleine	12	433,40 €
Lambersart	17	574,65 €
Lompret	/	/
Marcq-en-Barœul	7	208,20 €
Marquette-lez-Lille	8	191,90 €
Pérenchies	8	259,00 €
Quesnoy-sur-Deûle	2	25,70 €
Saint-André-lez-Lille	9	335,80 €
Verlinghem	/	/
Wambrechies	3	91,50 €
Total :	66	2 120,15 €

V. Fonds ML

a. Aides indirectes

5 173,31 € ont été alloués au titre du Fonds ML (dont le financement de 4 formations individuelles).

Commune	Nombre de jeunes	Montant
La Madeleine	1	53,90 €
Lambersart	1	696,30 €
Lompret	/	/
Marcq-en-Barœul	/	/
Marquette-lez-Lille	/	/
Pérenchies	2	3 183,87 €
Quesnoy-sur-Deûle	1	848,27 €
Saint-André-lez-Lille	1	349,00 €
Verlinghem	/	/
Wambrechies	/	
Total :	6	5 173,31 € (dont 41,97 € pour l'achat de gilets fluorescents)

V. Fonds ML

b. Aides directes

9 941 € ont été alloués dans le cadre de l'octroi de Chèques de Services (notamment au démarrage de la phase collective CEJ).

Commune	Nombre de jeunes	Montant
La Madeleine	16	1 650 €
Lambersart	35	4 075 €
Lompret	1	100 €
Marcq-en-Barœul	10	1 100 €
Marquette-lez-Lille	7	1 000 €
Pérenchies	2	200 €
Quesnoy-sur-Deûle	3	230 €
Saint-André-Lez-Lille	5	650 €
Verlinghem	1	200 €
Wambrechies	4	600 €
Total :	84	9 941 € (dont 36 € de frais de gestion et 100 € octroyés à des stagiaires)

VI. Total des aides octroyées aux jeunes

Total - Territoire MNO : 2 135 533,46 €

13) L'application de la Loi Plein Emploi sur le réseau des Missions Locales

I. L'application de la Loi Plein Emploi pour le réseau des Missions Locales

Depuis le 1er janvier 2025, la Loi Plein Emploi apporte des changements importants pour les Missions Locales et les jeunes accompagnés.

Ce qui change pour les jeunes :

Les jeunes suivis par les Missions Locales et en recherche d'emploi sont automatiquement inscrits à France Travail (ex-Pôle emploi), sous réserve de leur situation administrative.

Cette inscription est dorénavant obligatoire avant toute entrée dans les dispositifs de droit commun : PACEA ou Contrat d'Engagement Jeune (CEJ).

Pour les jeunes qui ne peuvent pas s'inscrire directement :

Un nouveau dispositif simplifié, le «Parcours d'Appui et d'Orientation (PAO) », est mis en place pour aider les jeunes qui ne peuvent pas intégrer directement les dispositifs de droit commun (PACEA ou CEJ). Ce parcours facilite notamment :

- L'accompagnement des jeunes étrangers sans autorisation de travail ;
- L'orientation des jeunes scolarisés ;
- La préparation à une reprise d'études ou à un emploi.

Ce parcours ne prévoit pas d'allocation financière.

Un diagnostic personnalisé obligatoire :

Tous les jeunes bénéficient d'un diagnostic complet de leur situation (santé, mobilité, logement, droits, citoyenneté...). Ce diagnostic approfondi permet un accompagnement adapté à chaque situation et détermine l'opérateur qui assurera le suivi du jeune.

14) Les prix décernés à la Mission Locale MNO

I. Les prix décernés à la Mission Locale MNO

Depuis 2024, la Mission Locale Métropole Nord-Ouest compte parmi les structures labellisées du réseau des Missions Locales. Ce label, décerné par l'Afnor, atteste d'une démarche d'amélioration continue pour répondre aux attentes des jeunes, des entreprises et de nos partenaires.

Deux autres prix ont été décernés à la Mission Locale Métropole Nord-Ouest en 2025 :

- Un prix valorisant les partenariats entre les Lycées Professionnels, les entreprises et les acteurs de l'emploi dans le cadre de l'évènement « Les Entreprises s'Engagent » qui s'est déroulé le 29 septembre 2025 au Lycée Professionnel Alfred Mongy de Marcq-en-Baroeul.
- Le prix de l'inclusion pour le projet « SCI Ambassadeurs de la Mobilité Internationale », lors du Forum Cap sur le Monde qui s'est déroulé le 17 octobre 2025 au siège du Conseil Régional des Hauts-de-France.